

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean Claude RAYMOND, Maire, a pris les décisions suivantes :

CONVENTION DE CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Approuve la convention de contrôles de conception et de réalisation des installations d'Assainissement Non Collectif et autorise M. le Maire à la signer.

VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE

Autorise M. le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de l'ancienne école par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE COLOMBIER- LA BLEGNIERE »

Autorise M. le Maire à signer une convention avec l'Association « Le Colombier- La Blégnière » dans le cadre de la vente de l'ancienne école publique pour une participation pour moitié de chaque co-contractant des travaux de désamiantage du bâtiment.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2021 DECISION MODIFICATIVE N°1

Donne son accord pour des ajustements de crédits au Budget Assainissement 2021 afin de procéder à des annulations de titres de redevances d'assainissement sur l'exercice antérieur et de passer les écritures pour des sorties d'immobilisations.

PROJET D'AMENAGEMENT DES HORAIRES D'ETE POUR LE PERSONNEL DE LA VOIRIE

Charge M. le Maire de solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire avant validation définitive pour le projet d'instaurer au sein du service technique de nouveaux horaires du 1^{er} juin au 15 septembre de chaque année :

- Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi :
6h 30 à 14h 30 avec une pause méridienne de 12h 00 à 12h 30.
- Vendredi : un sur deux travaillé (en raison de l'application du dispositif de Réduction du Temps de Travail -RTT- depuis le 1er janvier 2002) :
7h 30 - 12h 00 et 13h 30 - 16h 00.